

Dossier de presse

DATE ?



POINT D'ÉTAPE PROJET

Territoire Zéro Exclusion énergétique



SOMMAIRE

3 INTRODUCTION

4 AU NIVEAU DE NOTRE TERRITOIRE

5 TERRITOIRE ZÉRO EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE : un programme pour éradiquer la précarité énergétique

6 GRENOBLE, PIONNIER DE LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

7 UN PROGRAMME MULTI-ACTEURS

8 STOP EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE, UN COLLECTIF MULTI-ACTEURS ENGAGÉ DANS LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

INTRODUCTION

La précarité énergétique est un phénomène aux visages multiples. Elle touche les ménages très modestes pour lesquels la difficulté d'accès à l'énergie aggrave une situation déjà critique, ainsi que les ménages actifs qui basculent sans le savoir dans la précarité lors de l'acquisition d'un bien défaillant en termes de performance énergétique ou à la suite d'une séparation. Ce phénomène affecte toutes les typologies de ménages : les personnes âgées, les familles monoparentales, les locataires et les propriétaires.

Dans le cadre de sa politique de lutte contre la précarité énergétique, la Ville de Grenoble a été lauréate de l'Appel à manifestation d'intérêt « **Territoires Zéro Exclusion Énergétique** ». Cette initiative est portée par Zéro Exclusion Énergétique, filiale de l'association Stop Exclusion Énergétique, sous l'égide du Ministère de la Transition Énergétique.

Cette expérimentation, déployée sur quinze territoires français, vise à accompagner les ménages propriétaires occupants de maisons individuelles ou d'appartements énergivores, ayant des revenus modestes à très modestes, dans leurs projets de rénovation énergétique. L'objectif est de démontrer qu'il est possible d'éradiquer la grande précarité énergétique en mobilisant tous les acteurs, publics et privés, désireux de mettre leurs compétences au service de la lutte contre l'exclusion énergétique.

Le dispositif est financé par le mécanisme des certificats d'économie d'énergie (CEE) à hauteur de 15 millions d'euros pour la période 2023-2026 pour l'ensemble des lauréats (financement de la part d'OAAAN Rénovation Énergétique, Hellio Solutions, Les Mousquetaires et EDF). Le programme est composé de deux approches menées en parallèle, l'une dite « ciblée » (2 000 familles sur 15 territoires dont celui identifié par l'Eurométropole) et l'autre dite « diffuse » (1 000 familles sur le reste du territoire français).

QU'EST-CE QUE LA RÉNOVATION PERFORMANTE ?

Une rénovation performante est un ensemble de travaux qui permettent au parc bâti d'atteindre a minima le niveau BBC rénovation ou équivalent, en moyenne nationale et à l'horizon 2050, sans mettre en danger la santé des occupants, en préservant le bâti de toute pathologie liée à ces travaux et en assurant le confort thermique et acoustique, été comme hiver.

Un bâtiment rénové performant est un bâtiment qui a traité :

- **Les 6 postes de travaux :** isolation des murs, des planchers bas et de la toiture, remplacement des menuiseries extérieures, ventilation et production de chauffage/eau chaude sanitaire ;
- **Les interfaces,** à savoir les jonctions physiques entre ces postes de travaux assurant l'étanchéité à l'air et la continuité de l'isolation ;
- **Les interactions** entre ces postes avec le bon dimensionnement des systèmes notamment.

La rénovation énergétique performante désigne une rénovation globale permettant une réduction d'au moins 35 % de la consommation énergétique d'un logement, grâce à des travaux d'isolation, de chauffage et, parfois, d'énergies renouvelables.

1 AU NIVEAU DE NOTRE TERRITOIRE

Les efforts constants de Grenoble dans la transition écologique, tant en matière d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre que d'adaptation au dérèglement climatique, sont reconnus à l'échelle nationale et internationale pour leur volontarisme et leur efficacité. Cet engagement continu dans une politique globale air-santé-énergie-climat a été affirmé par plusieurs délibérations et labellisations :

- **Engagement en 2015 dans la convention européenne des Maires pour le climat et l'énergie** (cf. Plan en cours <https://www.grenoble.fr/1455-plan-d-action-air-energie-climat-2019-2025.htm>).
- **Labellisation Cit'ergie en 2017 et Cit'ergie Gold en 2019**, reconnaissance nationale et européenne de la qualité de la politique énergétique de la collectivité.
- **Délibération cadre pour une politique de l'habitat** qui vise à améliorer et encadrer le parc de logements privés pour favoriser, impulser et accompagner la rénovation.
- **Titre de capitale verte de l'Europe 2022** (<https://greengrenoble2022.eu/219-rapport-d-evaluation-grenoble-capitale-verte-de-l-europe-2022.htm>). Cette distinction de la Commission Européenne reconnaît les actions concrètes menées depuis de nombreuses années par la Ville de Grenoble et plus largement par la Métropole en faveur de l'environnement et de la qualité de vie des habitant-es.
- **Bouclier social et climatique adopté en janvier 2023** comportant un engagement fort sur le renforcement et la diversification des actions de lutte contre la précarité énergétique déployées par la Ville et son Centre Communal d'Action Sociale (https://www.grenoble.fr/uploads/Externe/d2/1608_718_DP-Un-bouclier-social-et-climatique.pdf).

La vision générale portée par la Ville est de **favoriser la transition énergétique** en considérant la **dimension sociale** sous toutes ses formes. C'est pourquoi son implication se traduit dans les politiques de lutte contre la précarité énergétique et du « mal-logement ». Cette implication dans une action sociale et écologique forte se traduit par sa contribution au Programme Local de l'Habitat métropolitain. La Ville soutient ainsi une production de logements publics et privés de qualité en cohérence avec la loi climat et résilience, en ayant le souhait d'améliorer la qualité de vie des administré-es du territoire en situation de précarité énergétique.

Par ailleurs, la Ville de Grenoble contribue financièrement au programme métropolitain MUR-MUR, qui vise la **rénovation du bâti résidentiel privé en copropriété pour les ménages modestes et très modestes**. MURMUR constitue une offre publique ayant pour objet l'accompagnement et le financement de la rénovation énergétique de tous les logements privés du territoire de Grenoble-Alpes Métropole.

L'amélioration de la **performance de l'habitat** est un enjeu majeur de la transition énergétique, tout comme un enjeu social, et nécessite une amplification importante des politiques déjà mises en œuvre en adéquation avec la loi Climat et Résilience qui a pour objectif à horizon 2050 de rénover l'ensemble du parc de logements au standard « bâtiment basse consommation ».

Parallèlement aux opérations de rénovation, une politique forte de lutte contre la précarité énergétique est mise en œuvre depuis 2012 par le biais d'une plateforme portée par son CCAS (dispositif labellisé dans le cadre du programme CEE **SLIME** depuis 2017) qui accompagne les ménages dans la mise en œuvre de solutions concrètes : visite socio technique à domicile, accès aux droits (accès au chèque énergie), orientation vers un accompagnement budgétaire, médiation avec les bailleurs sociaux et enfin soutiens financiers aux travaux. En une décennie, la Ville a accompagné via le SLIME **plus de 1 500 ménages en situation de précarité énergétique**.

2 UN PROGRAMME POUR ÉRADIQUER LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le programme Territoires Zéro Exclusion Énergétique a été conçu par le collectif STOP Exclusion Énergétique comme pierre angulaire et démonstrateur de son Scénario 2030 : Ensemble éradiquons la précarité énergétique en 2030 (https://stopexclusionenergetique.org/wp-content/uploads/2023/03/SCENARIO_2030_1-Mars-2023_Web.pdf).

Cette feuille de route répond à la conviction forte qui anime chacun de ses membres : éradiquer l'exclusion énergétique d'ici 2030, c'est possible, à condition que cette lutte devienne l'affaire de tous.

Les Territoires Zéro Exclusion Énergétique mettent en œuvre le parcours de rénovation globale et performante défini par STOP Exclusion Énergétique. Ce parcours ouvre une voie originale dans l'accompagnement renforcé des personnes et foyers en grande précarité énergétique. Son bon déroulé repose sur un nouveau métier transverse à ceux de la rénovation énergétique :

le métier d'ensemblier solidaire. Fort de compétences à la fois sociales, techniques et financières, l'ensemblier solidaire recrée du lien social et joue un rôle de coordinateur tout au long du parcours. Il s'appuie sur une expérience de terrain et accompagne de bout en bout les personnes en situation d'exclusion énergétique dans leurs travaux de rénovation, leur permettant ainsi de reconstruire un véritable projet de vie.

L'expertise des ensembliers solidaires s'appuie sur le travail de l'ensemblier territoire, coordinateur du projet en lien étroit avec le Pôle Inclusion Financière. Elle couvre notamment la relation voire l'identification des foyers, la mise en place du projet de rénovation durable et performante de leur habitat, qui s'appuie sur un réseau partenarial de professionnel-les en lieu et place de qui s'appuie à la fois sur des bénévoles et des professionnel-les; la gestion du financement et de la réalisation des travaux en pilotant et en coordonnant l'ensemble des forces vives et des dispositifs d'aide existants sur le territoire.

ÉRADIQUER LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE À L'ÉCHELLE D'UN TERRITOIRE...

... en s'appuyant sur les solutions terrain pour appliquer localement les 6 étapes du scénario «Ensemble éradiquons la précarité énergétique»



IDENTIFIER

Identifier les foyers en situation de précarité énergétique



ORGANISER

Définir un projet de rénovation énergétique et tisser des liens de confiance



FINANCER

Trouver des solutions de financement du reste à charge, dont aides du CCAS



RÉALISER

Réaliser les travaux de rénovation énergétique globale et performante



SUIVRE

Changer les comportements dans les foyers, sur le territoire, orientation vers le SLIME



PILOTER

Accompagner les foyers tout au long du parcours de rénovation

3 GRENOBLE, PIONNIER DE LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

L'une des composantes de la précarité énergétique d'un ménage réside dans sa situation socio-économique : il peut rencontrer des difficultés à payer ses factures, être en impayé, et/ou faire le choix de se priver. Or, le territoire grenoblois accueille des populations en situation de grande précarité : si son niveau de vie est globalement plutôt élevé, à l'image d'autres grandes villes, Grenoble enregistre une proportion élevée de ménages à bas revenus (32 %, soit 4 points de plus que la moyenne nationale). Certaines populations sont davantage exposées à la précarité, notamment les jeunes, les familles, mais également les populations en situation socio-économique fragile (travailleurs pauvres, chômeurs, retraités, inactifs, etc.). Aussi, certains quartiers accueillent une part importante de ces populations et cumulent des indicateurs de précarité (voir Analyse des Besoins Sociaux 2020, « Les Précarités »). Ainsi, Grenoble accueille une surreprésentation de ménages en situation de précarité énergétique, compte tenu de sa sociologie et de l'ancienneté de ses logements (à Grenoble, 53 % des logements ont été construits

avant les années 1970, contre 43 % à l'échelle de la France métropolitaine.

Grenoble accueille 30 900 propriétaires occupants (au titre de leur résidence principale). Si leur revenu médian est plus élevé que celui des ménages locataires du parc social ou privé, certains d'entre eux présentent des fragilités socio-économiques importantes ; ainsi, à Grenoble, les 10% des propriétaires occupants les plus pauvres (soit plus de 3 000 propriétaires) présentent un revenu déclaré de 15 000 € (1 250 € mensuels, avant impôt et versement des prestations).

Toucher les propriétaires victimes de précarité énergétique constitue un enjeu partagé par la Ville de Grenoble et Territoires Zéro Exclusion Énergétique, c'est pourquoi la démarche d'expérimenter l'éradication de la précarité énergétique auprès de ce public trouve tout son sens.

Le Territoire Zéro Exclusion Énergétique de la commune de Grenoble ciblera 3 quartiers regroupant un bassin de population d'environ 7 000 habitants parmi les 3 suivants :

QUARTIER	Nombre d'habitants	Nombre de PO	Taux de PO	Taux de PE	Revenu Médian	Nombre de logements	Nombre de maisons individuelles	Nombre d'immeubles en cours d'étude de projet de rénovation thermique
ALPINS	2350	1624	69 %	19 %	20K	1289	23	4
CAPUCHE	2203	1689	76 %	17 %	21K	1689	73	14
FERRIÉ	2301	519	23 %	17 %	18K	1419	9	2

Source : IGN-IRIS contour 2014, INSEE-IRIS données RP 2019, ONPE 2018

Les 3 quartiers, Alpains, Capuche et Ferrié, situés dans le secteur 4 de la Ville de Grenoble concentrent le plus de logements construits entre 1945 et 1960.

4 UN PROGRAMME MULTI-ACTEURS

Le programme Territoires Zéro Exclusion Énergétique s'est construit et est mis en œuvre en s'appuyant sur l'expertise de la plateforme de lutte contre la précarité énergétique du CCAS de Grenoble. Le Pôle Inclusion Financière accueille l'Ensemble Territoriale salariée par Zéro Exclusion Énergétique. L'Ensemble Territoriale porte le rôle de facilitatrice du déploiement du programme sur le territoire de la Métropole.

Une structure a été retenue pour porter les missions d'ensemblier solidaire : **SOLIHA Isère Savoie**. Il a été convenu que Soliha accompagne 140 ménages d'ici fin 2026.

Outre ses services internes (développement territorial et transition énergétique notamment), la Ville de Grenoble identifie pour ce projet un ensemble de partenaires à mobiliser au regard de leurs compétences et domaines d'expertise dont entre autres :

- **Le CCAS de la Ville de Grenoble**, au titre de l'accompagnement budgétaire (via son Point Conseil Budget). Pour aller plus loin : <https://www.economie.gouv.fr/cedef/point-conseil-budget-pcb>.
- **Grenoble Alpes Métropole**, maître d'ouvrage du programme MURMUR, qui participera étroitement aux actions de repérage et de soutien financier aux travaux.
- **L'ALEC**, qui met en œuvre les politiques climatiques et de transition énergétique de la collectivité et assure un conseil technique pour les propriétaires (<https://www.alec-grenoble.org/>).

- **L'ADIL 38**, en mesure d'informer et de conseiller les particuliers sur la réglementation en matière de droit du logement et de l'habitat et aussi de faire du lien avec le réseau FNAIM et UNPI.



STOP EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE, UN COLLECTIF MULTI-ACTEURS ENGAGÉ **5** DANS LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

STOP Exclusion Énergétique est une association qui lutte contre la grande précarité énergétique. Face à la réalité des oubliés de la transition énergétique, elle œuvre, du petit pas aux grandes échelles, à inscrire dans les politiques publiques et territoriales les solutions concrètes de transition énergétique pour les plus pauvres.

Au-delà du programme Territoires Zéro Exclusion Énergétique, le Scénario 2030 recouvre de nombreuses initiatives de STOP Exclusion Énergétique, parmi lesquelles :

→ **Le Fonds STOP Exclusion Énergétique**, visant à financer le reste à charge des travaux de rénovation énergétique pour les plus précaires, dont l'ambassadrice est **Emmanuelle Béart** ;

→ **Le déploiement d'une Fresque de la Précarité Énergétique**, dont l'objectif est de sensibiliser et embarquer le plus grand nombre dans la lutte contre l'exclusion énergétique ;

→ **La formation** de tous à l'accompagnement des plus précaires ;

→ **L'organisation des Trophées des Solutions contre la Précarité Énergétique** en 2023 a eu lieu la quatrième édition pour partager et dupliquer ce qui marche ;

→ **La conception et la diffusion de boîtes à outils numériques** pour faciliter l'action à grande échelle.

Le programme d'actions est financé par l'adhésion des membres, les dons et subventions, le soutien de projets spécifiques ainsi que les appels d'offres ou Appels à Manifestation d'Intérêt.

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
ISÈRE SAVOIE

Fortement ancré sur le territoire, SOLIHA agit auprès des collectivités, et avec le soutien des institutions, pour apporter des réponses adaptées aux besoins des populations et aux spécificités des territoires.

Pour favoriser le maintien et l'accès dans l'habitat des personnes défavorisées, fragiles et vulnérables, le Mouvement déploie 5 métiers qui sont au cœur des missions des associations SOLIHA :

- **Réhabilitation accompagnée**
- **Conduite de projet de territoire**
- **Production de logement d'insertion**
- **Accompagnement des personnes**
- **Gestion locative**

PRENDRE CONTACT AVEC LE SERVICE

Soliha Isère Savoie
37 rue de la Liberté, 38600 Fontaine
04 76 47 82 45
les mardis et jeudis de 14h à 16h.

tzee38@solihha.fr
N° Vert : 0806 079 003



Réalisation : Service Communication du CCAS - Juin 2024